



# COMMUNE DE CHÉNENS

Chemin de l'École 8 – 1744 Chénens

---

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale ordinaire le :

**lundi 27 mai 2024, à 20h00,  
à la grande salle à l'Auberge du Chêne.**

1. Mot du président du Conseil communal *ad interim* : accueil et salutations.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 21 mars 2024.
3. Présentation du rapport de gestion de l'année 2023.
4. Comptes 2023 :
  - 4.1. Présentation du compte de résultats ;
  - 4.2. Présentation du compte des investissements ;
  - 4.3. Rapport de la Commission financière ;
  - 4.4. Approbation des comptes de résultats et des investissements.
5. Demande d'approbation de la convention AESO relative à la fourniture d'eau potable de secours :
  - 5.1. Présentation de la convention ;
  - 5.2. Rapport de la Commission financière ;
  - 5.3. Vote.
6. Demande de crédit d'investissement « Rachat d'une bande de roulement, élargissement de la Route des Molleyres » :
  - 6.1. Présentation du projet ;
  - 6.2. Rapport de la Commission financière ;
  - 6.3. Vote.
7. Informations du Conseil communal *ad interim*.
8. Divers.

Tous les documents relatifs à l'assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal durant les 10 jours précédant l'assemblée communale ou sur le site internet [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch), rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».